

Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2020

= - - - =

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Mario DONA, Maire,
Etaient présents : Monsieur YOUNOUS Adep, Madame BOULLARD Annick, Monsieur GILLET Jean-Marc, Madame BERLEZ Marie-Christine, Messieurs ADAM Christian, CROISY Richard, GIFFARD Claude, Mesdames KASPERSKI Marie-Thérèse, BOUCHER Mélanie, OBRY Christelle, DEPOILLY Tiphany, VITTU Marie-Pierre, Messieurs QUENEUILLE Sébastien, LELONG Gianni formant la majorité des membres en exercice

Madame Annick BOULLARD a été nommée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 4 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- 1) Budget primitif 2020
- 2) Vote des taux d'imposition
- 3) Subventions aux associations
- 4) Contributions aux syndicats de communes
- 5) Participation financière au SMUR
- 6) Résidence Jean Gaërel : Echanges fonciers avec Sodineuf Habitat Normand
- 7) Recensement de la population 2021 : Désignation d'un coordonnateur communal
- 8) Questions diverses

1-2-3-4) Budget primitif 2020 :

En préambule, Monsieur le Maire fait une présentation sommaire du budget qui se décompose en sections de fonctionnement et investissement et qui est voté en chapitres et articles côté fonctionnement, et en opérations, chapitres et articles côté investissement.

a) En section de fonctionnement, les dépenses et recettes sont équilibrées à 2.645.285 €.

Des précisions sont apportées sur certains articles.

- En recettes, l'excédent de fonctionnement reporté est de 1.587.506 € (R002).

Au compte 6419, est inscrite une somme de 22.000 € correspondant au remboursement par l'assurance de la Commune des indemnités journalières pour un agent communal en accident de travail.

Il est précisé que pour les agents territoriaux relevant de la CNRACL (6 agents sur la commune), les indemnités journalières ne sont pas payées par la Sécurité Sociale, mais directement par la Collectivité qui est son propre assureur. D'où l'importance pour la collectivité, de souscrire une assurance qui prend en charge les indemnités journalières à sa place.

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour 2020 (mêmes taux que les années passées) : Taxe Foncière Bâtie : 19,56 % ; Taxe Foncière Non Bâtie : 41,11 %. Le produit attendu est de 231.540 €. Cette somme est inscrite sur le compte 73111 à laquelle est ajouté le produit estimé de la taxe d'habitation pour 170 755 € ; ce qui représente une somme totale de 402.295 €.

Depuis sa suppression décidée par l'Etat, la commune reçoit une dotation en compensation de la perte de taxe d'habitation, et ce, en attendant que la réforme prenne complètement effet et se traduise par le transfert aux communes de taxes versées actuellement aux Départements. La recette de la taxe d'habitation n'apparaît plus comme un impôt local et ne doit plus être votée par le Conseil Municipal. Le taux est figé et correspond au taux de 2019.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes des Villes Sœurs, suite au transfert de la fiscalité des entreprises (FPU), est inscrite au compte 73211 pour un montant de 290.345 €. Ce montant est stable tant qu'il n'y a pas de nouvelles compétences transférées de la commune vers la Communauté de Communes. Si de nouveaux transferts devaient avoir lieu, il serait regardé dans le budget de la commune quel est le coût de cette compétence et une somme équivalente serait déduite de l'allocation compensatrice versée par la Communauté de Communes à la Commune.

La DGF au compte 7411 (dotation de l'Etat calculée en fonction de la richesse de la commune, de la population et du nombre de logements sociaux) est de 65 042 €. elle est en baisse constante.

La dotation de solidarité rurale (c/74121) est également une dotation de l'Etat. Elle est stable : 12.817 €.

Au compte 7482, la compensation sur la perte de taxe additionnelle des droits de mutation a été estimée, faute d'avoir connaissance du montant exact.

Il en va de même pour le fonds de compensation de la TP (c/74832).

Au compte 752, sont inscrits 500 €. Il s'agit de la recette de location de la salle polyvalente. La somme est estimée en forte baisse car du fait de la pandémie du coronavirus, les locations ont été annulées.

- En dépenses de fonctionnement,

- Au chapitre 011 « Charges à caractère général », un certain nombre de dépenses ont été estimées à la baisse du fait du confinement. Il s'agit notamment des frais d'eau et d'assainissement (c/64611), des frais d'électricité (c/60612).

Monsieur Gillet fait remarquer qu'avec la reprise de l'école, le lavage des mains des enfants va entraîner tout de même une augmentation de la consommation de l'eau à l'école, mais faible pour autant.

Au c/615221, les besoins pour les travaux sur les bâtiments sont estimés à 10.000 €. La différence, 1.788 017 €, correspond aux excédents de fonctionnement reportés (réserves de la commune).

- Au chapitre 012, sont inscrites les dépenses de rémunération du personnel.

Le compte 6411 prend en compte les rémunérations et charges des 8 agents titulaires pour 219.000 €.

Monsieur le Maire expose que cette somme intègre une augmentation du temps de travail de Madame Gourdain et le recrutement d'une personne à la bibliothèque à temps non complet.

Pour ce qui concerne Madame Gourdain, il s'agit de lui confier de nouvelles tâches, en plus du nettoyage des locaux (hors école) et des vins d'honneur. Elle prendrait en charge les courses et surtout le portage des plis à la place de l'agent de l'atelier. Actuellement, ce dernier doit cesser son activité pour venir à la mairie chercher les courriers à distribuer sur la commune. Comme il travaille en duo, ce sont les deux agents qui reviennent à la mairie. Le temps de travail supplémentaire pour ces deux tâches a été estimé à 10 heures par mois. Le coût supplémentaire sur le budget de la Commune pour 4 mois est estimé à 650 € (prévisions sur le BP 2020). En année pleine, cela représente une enveloppe de près de 2.000 € (charges comprises).

L'autre emploi à créer serait pour la bibliothèque, à temps non complet (estimation de 15 à 20 heures/mois, à préciser). Il est estimé à 4.800 € pour 4 mois sur le BP 2020 pour 20 heures/semaine. Il serait de 14.300 € en année pleine (charges comprises).

Monsieur le Maire apporte des explications sur les raisons de cette création de poste. La bibliothèque d'Étalondes a la particularité de fonctionner sous forme associative, à la différence des autres bibliothèques du réseau des bibliothèques mis en place par la C.C.V.S. qui sont toutes communales. Ce sont 4 bénévoles qui gèrent et l'animent. L'intégration au réseau des bibliothèques a entraîné une augmentation conséquente de la charge de travail des bénévoles, en plus des heures d'ouverture au public. La signature de la charte du réseau des bibliothèques a imposé aussi à l'association d'assurer des missions obligatoires. D'ici quelques mois, deux bénévoles vont partir et les deux qui resteront en place ne pourront plus assumer toutes les tâches, au risque de se démotiver et d'abandonner.

Ce recrutement pourrait aussi servir de tremplin à la personne recrutée pour être employée à la mairie quand l'un des agents en poste partira à la retraite dans deux ans.

Monsieur Lelong n'est pas favorable à la création de ce poste. Il pense que le recours à de nouveaux bénévoles devrait être privilégié. Il connaît des personnes qui ont voulu entrer comme bénévoles dans l'association, mais elles ont été écartées. Il compare l'activité actuelle de la bibliothèque à celle du temps de Madame Le Prince, ancienne présidente. La bibliothèque fonctionnait très bien à un échelon communal, sans surcoût. Il regrette l'intégration dans le réseau des bibliothèques qui ne correspond pas aux capacités de la commune.

Monsieur le Maire revient sur l'arrivée de nouveaux bénévoles pour étoffer l'équipe en place. Il a eu l'occasion d'en parler avec une des personnes concernées. Celle-ci n'a pas réalisé la complexité des tâches et ne s'attendait pas à devoir se former. C'est ce qui l'a arrêté dans son élan.

Madame Berlez a eu aussi connaissance de personnes qui pensaient qu'il s'agissait simplement de tenir une permanence et qui ont abandonné quand elles ont compris ce que cela impliquait comme investissement personnel.

Monsieur le Maire fait remarquer que dans le cadre du vote du budget, il s'agit simplement d'inscrire une enveloppe prévisionnelle pour ces deux postes. La création des postes sera soumise au vote du Conseil Municipal au cours de séances ultérieures.

Monsieur Younous signale à propos de la bibliothèque que le choix sera simple, celui de savoir si on veut qu'elle continue à fonctionner ou si elle ferme.

Au compte 6413, il s'agit d'inscrire des crédits pour le personnel non titulaire, en l'occurrence le remplacement de Madame Gourdain pour le nettoyage des locaux pendant ses absences.

Il n'a pas été prévu de recruter un emploi saisonnier comme les années passées. La mise à plat des missions et des fiches de postes des agents doit être faite dans les tous prochains mois. Cela permettra de revoir en particulier l'organisation du travail du service technique. Les nouvelles missions vues précédemment qui seraient confiées à Madame Gourdain seraient une première étape dans cette réorganisation.

Au compte 6455 est inscrite l'assurance de la Commune pour le versement des indemnités journalières (10.500 €).

Au compte 6474, la somme de 1.700 € correspond au versement de la contribution de la Commune à l'ADAS 76, organisme qui fonctionne comme un comité d'entreprise pour les agents communaux.

Globalement, sur le chapitre 012, est inscrite une somme de 331.138 €, inférieure à 2019 du fait du non renouvellement de l'emploi saisonnier.

-Au chapitre 014, est inscrit le reversement à la CCVS du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Il s'agit d'une estimation. En parallèle une recette est inscrite d'un montant équivalent.

-Au chapitre 023, sont inscrits les crédits prélevés sur la section de fonctionnement pour permettre d'équilibrer la section d'investissement. 107.060 €.

-Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » sont inscrits :
au compte 651, l'achat de la signature électronique pour Mr le Maire pour 300 €
au compte 6531 (57.000 €), les indemnités de fonction du maire et des adjoints qui ont été votées en augmentation, en application des nouveaux barèmes fixés par l'Etat en début d'année 2020, et qui ont été validées au cours de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

-aux comptes 6533, 6534, 65372, figurent les charges patronales liées aux indemnités de fonction.

-au c/65548, le Conseil Municipal vote la contribution au SIVOS Etalondes/St Rémy Boscrocourt pour 86.465,08 €. Vient s'ajouter la contribution à la Région Normandie pour la participation aux transports scolaires des collégiens et lycéens dont le montant n'est pas encore connu.

Monsieur Gillet précise que les montants demandés aux communes par le SIVOS sont calculés en fonction de la population et du nombre d'élèves de chacune des communes, auxquels est ajouté le nombre d'élèves venant de l'extérieur réparti entre les 2 communes. La participation de St Rémy-Boscrocourt est en augmentation en raison du nombre croissant d'enfants de cette commune, ce qui témoigne en parallèle du vieillissement d'Etalondes.

Au compte 657362, la subvention au CCAS d'Etalondes est de 21.000 €. La question du maintien ou non du repas des aînés en octobre du fait du coronavirus sera vu par le CCAS début septembre.

Concernant les aides aux associations (c/6574), le total des subventions s'élève à 21.900 €. Les montants versés à chacune d'elle sont les mêmes qu'en 2019 alors que la plupart d'entre elles ont annulé leurs activités et animations, elles ont moins de frais que les années précédentes.

Monsieur le Maire souligne qu'Etalondes n'a pas réagi comme l'ont fait d'autres communes en diminuant les subventions aux associations pour tenir compte de leurs baisses d'activités liées au Covid-19 et des économies qu'elles ont pu faire.

Est réintroduite la subvention à la Junior Association pour 1.000 € qui va reprendre ses activités.

Une subvention est inscrite au profit de l'ADMR (association la Côt'Yères) pour 100 €, à titre symbolique.

Monsieur Lelong est gêné par l'aide que la Commune apporte à la Bibliothèque d'Etalondes qui est plus importante que pour la Renaissance. Selon lui il n'y a pas que la lecture à mettre en avant à Etalondes. Il pourrait y avoir d'autres actions culturelles.

Un certain nombre d'élus ne sont pas d'accord avec Monsieur Lelong car la Bibliothèque ne s'occupe pas que de la lecture. Elle fait venir des troupes de théâtre à Etalondes.

Madame Kasperski ajoute que la Bibliothèque ne peut pas compter comme d'autres associations sur des recettes liées à des animations (bric-à-brac par exemple).

Madame Boucher signale d'ailleurs le dévouement des bénévoles de la Bibliothèque qui prennent sur leurs propres deniers pour acheter du matériel et assurer les animations. Jusqu'à récemment, elles payaient également leurs frais de déplacement et de repas pour les formations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions aux associations comme suit : La Renaissance : 4.800 € ; le Racing Club d'Etalondes : 4.800 € ; la Bibliothèque : 4.450 € (comprenant la part liée à la charte des réseaux des bibliothèques soit 2 €/habitant pour l'achat de livres et autres supports) ; le Club des Aînés : 1.100 € ; les ACPG – CATM : 1.100 € ; la Junior Association : 1.000 € ; l'Association Couture et Loisirs : 800 € ; la Coopérative Scolaire d'Etalondes : 800 € ; Etalondes Accueil : 800 € ; la Gym'Douce d'Etalondes : 800 € ; Solidarité Vélingara : 400 € ; Partage Sénégal : 400 € ; l'ADMR (Association la Côt'Yères) : 100 € ; DDEN Circonscription de Eu : 50 €.

Pour donner un élan au téléthon, il est décidé de verser une subvention complémentaire à l'Association Partage Sénégal, en abondant les dons reçus à hauteur de 50% et à concurrence de 500 € maximum, sur justificatif des recettes.

Madame Boucher évoque une association communale qui existe depuis 6 ans et n'a jamais reçu de subvention en raison de la position de l'ancien maire, alors qu'elle apporte une aide importante aux écoles d'Etalondes et de Saint Rémy-Boscrocourt. Il s'agit de l'Association des Parents d'Elèves renommée Les P'tites Mains. La 1^{ère} année de fonctionnement, le maire précèdent a rejeté sa demande de subvention au motif qu'il fallait attendre que l'association ait un an d'existence pour voir à lui accorder une aide. L'année suivante, l'association a fait une nouvelle demande, mais le maire a indiqué que, dès lors qu'elle s'adressait au même public que la Coopérative Scolaire, la subvention versée à la Coopérative serait partagée en 2 pour aider l'Association des Parents d'élèves. Cette dernière a refusé la subvention puisqu'au final son action visait à aider les écoles et les coopératives et que la subvention reçue servirait aux écoles. La Commune de Saint Rémy-Boscrocourt verse

régulièrement une subvention à cette association, tout en aidant aussi la Coopérative Scolaire. Cela lui a permis d'acheter une machine à barbe à papa. Grâce à ses actions, elle a équipé en tablettes numériques et en tapis de gymnastiques les écoles.

Un certain nombre d'élus indiquent qu'ils n'ont jamais entendu parler de cette demande de subvention.

Monsieur le Maire propose que l'Association fasse une nouvelle demande qui sera examinée à une prochaine séance.

Madame Boucher en fera part au bureau de l'association.

Monsieur Lelong constate que pour les dépenses de fonctionnement, il y a quand même une augmentation de 36.000 € au chapitre 011, même si les dépenses du chapitre 012 sont en baisse.

b) Section d'investissement : Elle est équilibrée à 1.421.242 € en dépenses et recettes

• En dépenses, sont inscrites en crédits reportés les opérations non achevées pour 310.949 € : travaux du centre-bourg, enfouissement des réseaux et éclairage public RD 126 vers la SPA, éclairage public du centre-bourg (pour cette dernière opération, on attend que la Sté Forlumen change les têtes de candélabres et répare l'éclairage des contreforts de l'église.

Des opérations nouvelles (allant de 198 à 216) sont inscrites pour un montant de 317.800 €. Monsieur le Maire passe en revue.

Il y a toute une série d'études avant travaux. Ce sont des estimations :

-Diagnostic de circulation et travaux de voirie (15.000 €)

-Création d'une sente piétons entre Mancheville et le bourg et rue du Doux Mesnil (10.000 €)

-Etude énergétique et fonctionnelle de la mairie/salle polyvalente (25.000 €)

-Etude énergétique et travaux à l'école (10.000 €).

-Pour l'étude et travaux de lutte contre les inondations dans le secteur Nord (op.201), il est prévu 25.000 € pour l'étude qui portera sur l'ensemble du secteur, et 30.000 € pour une 1^{ère} tranche de travaux sur le secteur de la rue du Tréport/ chemin Jeanne d'Arc. Cette zone est régulièrement inondée en cas de fortes pluies. Un passage caméra vient d'être fait dans la canalisation pluviale chargée d'évacuer l'eau et qui passe sur terrain privé dans le chemin Jeanne d'Arc. Il a mis en évidence qu'elle était complètement déformée et n'évacuait plus l'eau.

Parmi les travaux prévus dans le BP 2020 et qui devraient être rapidement mis en œuvre, figure la réfection de la cour de l'école et l'installation d'une clôture (op.206) L'objectif est refaire le revêtement et de reculer la limite de la cour de l'école là où se trouve une bande blanche avec une clôture, ce qui permettra de dégager l'espace pour accueillir les parents devant l'école en toute sécurité. Tout cet espace sera réaménagé avec une aire de jeux pour les enfants (op.206), la création d'un parking le long de la voie du stade et la clôture du stade (op.213) qui permettra aux parents d'élèves de venir stationner à cet endroit pour conduire leurs enfants à l'école, sans à avoir à traverser la route. Cet espace de stationnement fonctionne déjà puisque les enseignants s'y garent et que des parents ont aussi pris l'habitude de s'y mettre pendant les travaux du centre-bourg. Ce parking servira aussi au RCE pour ces grands rassemblements.

Monsieur Giffard demande si la largeur de la voie du stade après la création des places de stationnement permettra le passage des secours.

Monsieur le Maire a vu qu'il restera une largeur de 3 mètres, suffisante pour le passage des secours.

Madame Vittu n'est pas certaine que ce nouveau parking serve pour les tournois du RCE car d'habitude, il ferme le portail pour qu'il n'y ait aucun véhicule qui passe par là pour des questions de sécurité.

Monsieur le Maire doit rencontrer le Président du RCE pour en discuter avec lui.

Parmi les autres travaux, figure le remplacement des baies vitrées et porte d'entrée de la mairie par du double vitrage (20.000 €), sans attendre le résultat du diagnostic thermique. Cela permettra de faire des économies d'énergie et de donner un meilleur confort de travail (amplitude des températures allant de 17 degrés l'hiver à 35 degrés l'été).

Sont prévus la création d'écluses à Mancheville (25.000 €) pour faire ralentir les véhicules en venant du Tréport. Ce projet dont les études ont démarré en 2019, doit avoir l'aval de la Direction des Routes, s'agissant d'une route départementale, avant d'aboutir.

Parmi les autres investissements, on peut citer la création d'un bureau pour le CCAS dans la mairie afin d'assurer la confidentialité des rendez-vous de la Vice-Présidente (3.000 €), la pose d'un panneau d'information lumineux devant la mairie (15.000 €), la création d'un site internet (5.000 €), l'équipement en matériel pour le Covid-19 et le Plan Communal de Sauvegarde (3.000 €), l'achat d'un 2^{ème} défibrillateur à mettre à la maison des associations (2.000 €), la pose d'un chauffe-eau à la bibliothèque (1.000 €), le changement du matériel informatique de la mairie (6.800 €), l'achat de matériel et mobilier divers (13.000 €) et la plantation d'arbres (1.500 €). Pour ce dernier projet, Monsieur le Maire précise qu'il s'agira d'un programme pluriannuel de plantations car il ne veut plus que l'on abatte des arbres sans en replanter après. Il signale qu'il a fait faire un diagnostic de l'état de santé des arbres du Clos. Certains sont malades et il faudra certainement les abatte, un élagage n'étant pas suffisant. Une replantation sera envisageable 6 mois après.

Il est prévu aussi de profiter des travaux d'enfouissement des réseaux sur la RD 126 pour créer une sente piétonne sommaire jusqu'aux entreprises (op. 209 pour 2.500 €).

Madame Obry demande pourquoi cette sente ne va pas jusqu'à la SPA.

Monsieur le Maire lui répond que les caractéristiques de la route ne le permettent pas après de ce côté de la route. Il verra avec la Direction des Routes si cet aménagement peut être étudié côté menuiserie Tiannot. Le bas-côté est large. Il faudrait reboucher les trous.

Au titre des Opérations non Individualisées (ONA), est inscrite une somme de 15.000 € portant sur la participation de la Commune à l'enfouissement des conteneurs de tris sélectifs rue de la Vierge, réalisé par la CCVS.

Le déficit d'investissement lié aux opérations de l'année précédente s'élève à 618.072 € (chap 001) Au chap.041, c/2315, est inscrite une somme de 159.421 € correspondant à la partie de travaux subventionnés par le SDE 76 sur l'éclairage public du centre-bourg et de la RD 126 et au transfert des frais d'annonces légales du centre-bourg dans les travaux (954 €). Les subventions sont inscrites en parallèle en recettes d'investissement.

• Les recettes d'investissement sont composées du solde des subventions à verser pour le centre-bourg (201.223 €), d'une prévision de subvention pour les écluses de Mancheville (7.500 €) et d'une subvention obtenue pour l'achat d'une sonorisation portable pour le Plan Communal de Sauvegarde (203 €) et des subventions à attendre pour les travaux d'éclairage public du centre bourg et de la RD 126 (158.467 €).

Les autres principales recettes sont :

Le FCTVA obtenu principalement pour les travaux du centre-bourg (192.277 €)

Les excédents de fonctionnement capitalisés provenant de l'exercice antérieur (727.798 €)

Pour équilibrer la section d'investissement, le transfert de crédits de fonctionnement en investissement (107.060 €)

Au vu de cette présentation du budget, après en avoir délibéré, par 14 voix et une abstention (Mr Lelong), le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020.

5) Participation financière au SMUR

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une participation à la Ville d'Eu pour le financement du SMUR, à raison de 0,50 € par habitant, s'agissant d'un service public auquel l'ensemble des habitants d'Etalondes peut avoir besoin.

6) Résidence Jean Gaërel : Echanges fonciers avec Sodineuf Habitat Normand

Dans le cadre de la mise en vente des logements de la Résidence Gaërel accepté par la mandature précédente, des projets de vente sont en cours entre Sodineuf Habitat Normand et des locataires en place. Le passage du géomètre pour préciser les limites cadastrales ont fait apparaître que les limites de propriété n'étaient pas forcément exactes sur le terrain par rapport au plan de cadastre. Certaines parties considérées comme propriétés communales sont en fait passées sur la propriété des logements et d'autres qui devraient être sur les terrains privés sont sur le domaine public. Sodineuf habitat Normand souhaite donc régulariser les limites de propriété avant la mise en vente des logements. Elle demande que des échanges amiables aient lieu avec la Commune. La présente demande porte sur le logement n°20.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour cet échange de terrain portant sur le logement n°20. Sodineuf Habitat Normand cède à la Commune le lot n°A d'une contenance de 26 m² et la Commune cède à Sodineuf le lot n°D d'une contenance de 12 m². L'échange foncier se fait pour l'euro symbolique, les frais d'actes étant à la charge de Sodineuf Habitat Normand.

7) Recensement de la population 2021 : Désignation d'un coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Un coordonnateur doit être désigné à la demande de l'INSEE.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Gillmann pour cette fonction. 2 agents recenseurs devront également être désignés ultérieurement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Agnès Gillmann comme coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2020.

8) Questions diverses :

* Madame Vittu signale qu'elle sera absente à la prochaine réunion de Conseil Municipal prévue le 2 juillet prochain.

*Monsieur Gillet revient sur les conditions de réouverture de l'école. La plupart des enfants ont pu être accueillis dans le respect du protocole sanitaire. Mesdames Boullard et Berlez ont été présentes pour orienter les parents dans la cour de récréation et pour éviter qu'ils ne se croisent. Il tient à les en remercier.

* Madame Boucher évoque la situation du CREL. La Commune ne le subventionne plus.

Monsieur le Maire et Madame Boullard signalent que le CCAS apporte une aide directe aux jeunes de la Commune pour leurs séjours éducatifs. C'est ce qui a amené la Commune à se retirer, d'autant qu'Etalondes payait le plus par rapport à d'autres collectivités pour les mêmes prestations. Dans les réflexions à venir au niveau du CCAS, il est question d'améliorer les aides en faveur des jeunes.

Monsieur le Maire et Monsieur Younous doivent rencontrer le principal du Collège du Tréport pour faire le point sur le CREL. La question sera de savoir si les aides directes de la Commune aux jeunes leur sont plus favorables que l'adhésion au CREL.

*Monsieur Croisy souhaite savoir où en est le projet d'achat de la parcelle de terrain derrière la mairie.

Monsieur le Maire répond que pour le moment elle n'est plus à vendre. Un bornage va être fait à la demande des propriétaires pour diviser le terrain en deux. Monsieur le Maire a rencontré l'un des héritiers et il lui a dit que si le terrain était mis en vente, la Commune se porterait acquéreur dans le cadre de son droit de préemption urbain.

*Madame Depoilly souhaite que soit abordé le recours de Monsieur Lelong devant le Tribunal Administratif pour faire annuler les élections municipales de mars dernier et elle s'inquiète des conséquences que cela peut avoir sur le fonctionnement du Conseil Municipal actuel. Elle vient de recevoir ce jour une lettre recommandée lui annonçant ce recours. Il a été fait par Monsieur Lelong le 26 avril dernier. Un certain nombre d'élus de la liste majoritaire ont également réceptionné le courrier, d'autres ne l'ont pas encore reçu.

Monsieur Lelong et Madame Vittu expliquent que les élections municipales n'auraient jamais dû se tenir avec l'épidémie de coronavirus qui courrait. Cela a dissuadé les électeurs de se déplacer, ne reflétant pas le taux de participation auquel la Commune d'Étalondes est habituée. Il a eu un contact avec la Préfecture. Monsieur Lelong, Madame Vittu et Monsieur Queneuille se sont concertés et ils se sont mis d'accord pour engager ce recours, ce qui a été fait directement sur internet par Monsieur Lelong.

Madame Boucher ne comprend pas cette démarche. Elle avait cru comprendre que passé les élections municipales, il était question de faire un travail collégial.

Les débats étant clos, la séance est levée à 00 h 05.